



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

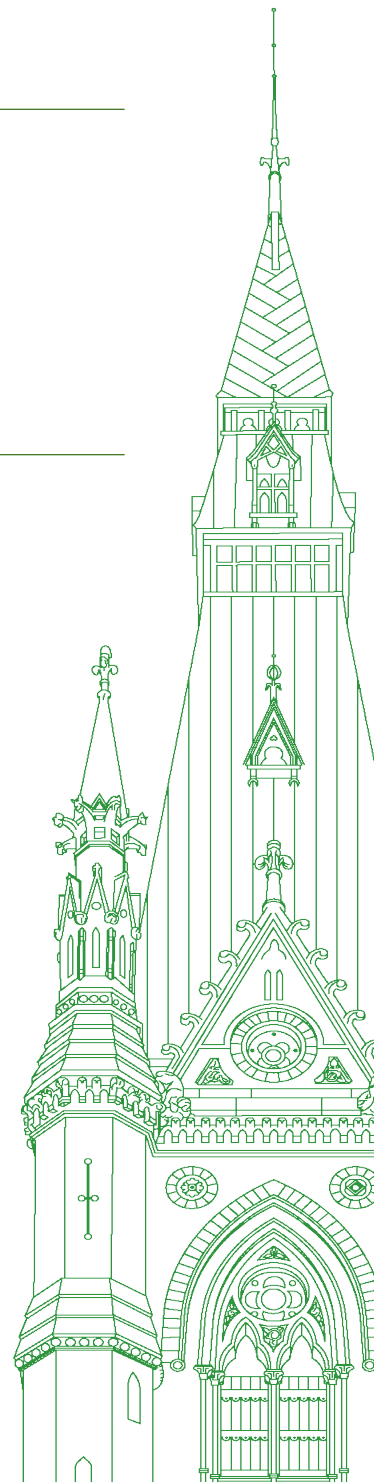
Bureau de régie interne

TRANSCRIPTION

NUMÉRO 006

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 12 février 2026



Bureau de régie interne

Le jeudi 12 février 2026

● (1105)

[Français]

L'hon. Francis Scarpaleggia (Président de la Chambre des communes): Bonjour à tous en cette belle journée ensoleillée. Enfin, le temps est un peu plus doux que d'habitude.

Nous commençons comme d'habitude par l'adoption du Procès-verbal de la réunion précédente, c'est-à-dire la réunion du 11 décembre 2025.

Est-ce que quelqu'un désire apporter des modifications au Procès-verbal?

Puisqu'il n'y a aucune modification, nous passons au deuxième élément à l'ordre du jour, les affaires découlant de la réunion précédente.

Monsieur Perron, vous avez la parole.

Yves Perron (whip du Bloc québécois): Ça va aller vite, monsieur le Président.

Je voudrais que nous revenions sur la lettre que nous avons écrite au ministre concernant les services d'interprétation.

Monsieur MacKinnon, c'est important, ce que je vais dire.

Hon. Francis Scarpaleggia: On vous entend, monsieur Perron.

Yves Perron: Ce que je vais dire est important, monsieur MacKinnon. Je veux juste que vous l'entendiez.

J'ai bien pris connaissance de la lettre du ministre, et je vais essayer de parler calmement. Je vais vous avouer que j'ai été estomaqué quand j'ai vu le contenu de cette lettre, le ton utilisé et le temps qu'il a fallu pour avoir la réponse. Il y a une chose qui me réjouit, c'est que nous avons eu une réponse. Quand un whip écrit, nous n'avons pas de réponse, quand le Bureau de régie interne écrit, nous avons une réponse. Déjà, nous progressons. Nous aurions dû avoir une réponse au départ. C'est mon premier commentaire, soit que je n'ai jamais eu de réponse. Je pense que ça n'a pas de sens. C'est en quelque sorte un manque de considération. Je vais le dire poliment. J'ai d'autres mots qui me viennent en tête.

Je regarde la lettre, monsieur le Président. On répète la même poésie qu'on nous raconte depuis le début. On semble vivre dans un monde parallèle, où toutes les licornes sont roses et où tout va bien. Je fais un effort pour ne pas avoir l'air trop choqué, mais c'est important, l'interprétation.

Il y a une diminution de la qualité. J'ai visionné, dans les derniers jours, des extraits vidéo d'une réunion de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, pour laquelle on avait engagé des sous-traitants non qualifiés. Je regarde ça comme francophone qui comprend l'anglais, car j'ai ce privilège. Cependant, ce ne sont pas tous les francophones qui ont ce privilège. Alors, j'écoute les interprètes

et je ne comprends absolument rien. Je recule, j'écoute, puis je porte attention à l'anglais qui est un peu moins fort, en simultané. Là, je me rends compte qu'il y a trois, quatre, cinq phrases, soit toute la mise en contexte, que l'interprète n'a pas interprétées. Il les a échappées.

Je sais que ce message n'est pas facile à entendre. Je ne veux pas manquer de respect envers quiconque fait le métier d'interprète dans la vie. Cependant, je regarde ça, et je me dis que c'est ce qui s'en vient si nous ne faisons rien. Là, on va me dire qu'on ne réduira pas la qualité du travail pour les parlementaires. Je veux bien, mais les services dans les ministères sont importants, aussi, pour la population. Pourquoi serions-nous plus importants que la population? J'ai toujours considéré que, comme élus, nous sommes au service de notre population. Nous n'avons pas à être sur un piédestal ni à avoir des privilèges particuliers.

Ce que je comprends de cette lettre, c'est que nous ne devons pas nous inquiéter, car, nous, nous allons être corrects, et nous allons pouvoir comprendre ce qui se dit. Je suis d'accord, j'ai parlé du privilège parlementaire et je le défends, aussi. Or, c'est plus large que ça. Ce dérapage qui, à mon avis, se produit actuellement, je l'ai vu et entendu ailleurs.

Là, j'ai un ministre qui répète que seuls les interprètes accrédités avec des normes strictes peuvent exercer, et que ce sont encore des normes très strictes. L'examen est peut-être bon, mais il n'y a personne qui répond à mes questions. Tout ce qu'on dit, c'est que, finalement, ce n'est pas un expert indépendant, mais deux experts indépendants qu'on a ajoutés. Je vous explique la situation parce que ça vaut la peine d'être entendu. Il n'y a pas un, mais deux experts indépendants. Le deuxième expert indépendant, c'est le dirigeant du Bureau de la traduction. D'accord. Ça veut dire que le ministre considère que l'administrateur du Bureau de la traduction est un expert indépendant. On écrit ça sérieusement dans une lettre officielle du ministre adressée au Bureau de régie interne du Parlement. Wow!

J'ai beaucoup de respect pour ces gens. Je l'ai déjà dit. Je n'attaque personne, mais, quand on me dit que le gestionnaire est indépendant, je trouve qu'on en ajoute une couche. C'est quasiment un double affront. Ça n'a pas de sens, monsieur le Président. Je n'en revenais pas, et il a fallu que je lise la lettre plusieurs fois. Je ne veux pas manquer de respect envers personne, incluant le ministre, mais je veux quand même être franc. Ça n'a pas de sens de recevoir une lettre insipide comme ça.

Dans cette lettre, on dit qu'on nous offre une nouvelle rencontre avec les administrateurs. Ils sont venus. Vous rappelez-vous tous le texte qu'ils nous ont remis avant que nous les questionnions? Ça ne disait absolument rien. C'était complètement vide. Nous pouvions y lire qu'ils assuraient une qualité, que ça serait génial, qu'il n'y aurait pas de problème et que tout était beau dans le meilleur des mondes.

Cependant, qui va payer, en fin de compte? Ce sont encore les francophones. Il y a des députés, monsieur le Président, qui vivent de telles situations au quotidien et qui ne parlent pas anglais. Combien de députés anglophones ne parlent pas français sur la colline? Il y en a un maudit gros paquet. Je comprends ça, car c'est difficile d'apprendre une langue.

• (1110)

Moi aussi, dans mon groupe, j'ai des gens qui ne parlent pas anglais. Ils comprennent le sens, mais ils doivent aussi comprendre les subtilités pour être capables de prendre une position politique exacte.

Je vais vous dire ce que vivent les francophones. Une députée de mon parti m'a donné un exemple du quotidien d'un francophone au Parlement du Canada. Le comité auquel siège cette députée est suspendu parce qu'il y a un petit sujet de préoccupation et que les partis veulent négocier. Les deux vice-présidents et le secrétaire parlementaire s'en vont dans un petit coin. Ils se parlent en anglais à 72 milles à l'heure. La députée francophone assiste à ça. À la fin, ils se tournent vers elle et lui demandent ce qu'elle en pense. C'est une maudite chance qu'on ait besoin du vote du Bloc québécois ces temps-ci, sinon je ne suis pas sûr qu'ils lui auraient demandé son avis. Elle répond qu'elle n'a rien compris et demande qu'on lui dise cela dans sa langue.

Vendredi dernier, je ne sais pas si vous étiez là, mais il y a eu un débat à la Chambre sur le Règlement et une des choses proposées était d'assurer l'interprétation lors de la suspension des comités. Ce n'était pas pour faire des caprices ou faire en sorte que ça coûte cher, mais pour garantir le respect des droits de tout le monde. Nous sommes censés avoir deux langues officielles, et nous aimerions que ce soit vrai.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Est-ce que je comprends bien qu'il devrait y avoir une interprétation lorsque les comités sont suspendus?

Yves Perron: Oui, c'est une des demandes qu'on a formulées vendredi dernier.

L'hon. Francis Scarpaleggia: D'accord.

Yves Perron: Je dis ça, dans le contexte général où...

L'hon. Francis Scarpaleggia: Est-ce que vous pourriez expliquer ce que ça veut dire?

Yves Perron: Par exemple, le président du Comité permanent de la sécurité publique et nationale dit qu'il y a une discorde entre les partis et qu'il doit suspendre la séance pendant cinq minutes. On suspend la séance, on se rencontre et on jase. Ce que le commun des mortels ne sait pas, c'est que ça se passe tout le temps en anglais. Il y a des députés de mon parti qui ne parlent pas anglais. C'est une situation qui a été vécue récemment.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Qu'est-ce que vous avez proposé, vendredi, à ce sujet?

Yves Perron: Nous avons proposé d'assurer une interprétation.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Il faut s'assurer qu'il y a de l'interprétation lorsque les députés se parlent en marge de la réunion.

C'est bien ça?

Yves Perron: Oui. Ça va être débattu au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. C'est parfait. J'ai donné cet exemple pour vous dire que nous avons proposé des aménagements.

Lors des études article par article en comité, où c'est très important, nous avons suggéré fortement que les interprètes soient sur place. Quand ils sont à distance, ça nous cause des problèmes, notamment ceux liés au délai et à la transition. De plus, nous manquons des phrases. Ce n'est pas comme si je disais que je veux un bonbon. Je veux comprendre ce qui se passe, parce que je suis un parlementaire. Ce sont des exemples.

Je vous parle du ministre qui me répond que tout va très bien, madame la marquise. Ça n'a pas de bon sens!

Je vais continuer en essayant que ce ne soit pas trop long, mais j'ai quand même beaucoup de choses à vous dire.

On me dit que ce sont deux experts indépendants, que l'administrateur du Bureau de la traduction est indépendant. Je trouve ce concept bien intéressant. De plus, on me dit que, de toute façon, l'autre expert indépendant n'est pas celui qui décide au bout du compte. Toutefois, il a quand même 50 % des voix. Ça soulève quand même des questions importantes.

Au début de décembre, j'ai demandé une chose. Il me semblait que le processus d'appels d'offres était sur un terrain très glissant. Nous ne sommes pas si pressés que ça, alors j'ai demandé si nous pouvions reporter cette réforme, la suspendre. Comme vous le savez, je n'ai pas eu de réponse. On a écrit une lettre avec le concours du Bureau de régie interne. D'ailleurs, je vous remercie encore, monsieur le Président et chers membres du Bureau de régie interne, d'avoir accepté de reprendre l'essentiel de ma première lettre et de l'avoir fait parvenir au nom du Bureau. Ça a eu beaucoup plus de poids. La preuve, c'est que nous avons eu une réponse.

Nous avons demandé de suspendre la réforme pour que nous ayons des réponses. Non seulement on ne nous répond rien, mais...

Ça vaut la peine que je vous la lise. En fait, elle n'est pas longue. Je vous la lis:

En ce qui a trait à votre demande de révision du processus d'approvisionnement, je suis ravi de vous informer de nos progrès. Le nouvel outil d'approvisionnement — des offres à commandes [...] — est conçu pour améliorer la flexibilité opérationnelle, réduire le fardeau administratif et les coûts pour le Canada et les fournisseurs, et assurer un processus plus efficace et simplifié afin de garantir la prestation de services d'interprétation de haute qualité. Les interprètes continueront d'assurer la qualité du service.

Nous disons que nous sommes inquiets en tant que parlementaires et représentants de l'ensemble des partis reconnus à la Chambre des communes, incluant le Président de la Chambre. Ce n'est pas rien. À notre demande de révision, le ministre répond qu'il est heureux de nous apprendre que tout va très bien, madame la marquise. C'est ce qui est écrit dans le paragraphe. Je n'en reviens pas de ce qu'on nous répond. Je suis peut-être naïf, mais il me semble que nous sommes assez intelligents pour avoir une réponse plus structurée que ça.

De plus, on nous propose de recevoir encore les administrateurs. Nous pouvons bien les recevoir, mais nous les avons déjà reçus une fois. Vous avez vu le texte avec lequel ils sont arrivés. Nous allons avoir les mêmes réponses. Ils sont venus, ils savaient qu'ils allaient modifier le processus d'examen, et ils ne nous en ont même pas parlé. Nous l'avons appris par accident.

Concernant le processus, on dit que tout va très bien, madame la marquise. J'ai l'article du *Hill Times*, ici. On y dit que, en mars 2025, 84 interprètes pigistes avaient soumis les travaux d'interprétation, mais que seulement 37 personnes ont présenté une soumission en réponse au nouvel appel d'offres. La plupart des interprètes ont dit qu'ils ne présenteraient pas de soumission à cet appel d'offres, parce qu'on veut les plus bas soumissionnaires. Ce sont les plus bas soumissionnaires qui ont les contrats, et on ne sait pas quelle va être la qualité du travail. Je ne dis pas que, parmi ces gens, il n'y en a pas qui font un travail de grande qualité. Je pense que, ces précautions, je les ai prises, et que je ne serai pas mal interprété par qui que ce soit.

Maudite affaire! Ça n'a pas de bon sens. C'est une baisse de 56 % de la capacité des pigistes. Après ça, on va dire qu'il y a une pénurie, alors on va rendre l'examen plus facile, et il n'y aura plus de pénurie. Est-ce qu'on peut agir de façon cohérente et juste nous répondre? Je ne suis pas obligé d'être d'accord au bout du compte, mais peut-on me répondre de façon à ce qu'on parle, de façon à ce que j'aie l'impression que nous avons envoyé une lettre à quelqu'un d'intelligent qui va être capable de la lire? Je ne peux pas ne pas réagir à ça. Je veux bien, mais...

Tant qu'à y être, je suis quasiment content de ne pas avoir eu une réponse à ma première lettre, si c'est pour me faire dire ça.

On me dit que tout va bien, mais je vais vous donner des exemples.

Ils se sont rendu compte qu'il n'y avait pas beaucoup de soumissionnaires, pour diverses raisons. Les gens veulent protéger leur santé auditive et ne veulent pas nécessairement travailler à distance. Ils ne veulent pas travailler au rabais, et ils veulent que leur expertise soit reconnue. Plein de gens ont refusé les offres à commandes. Ensuite, le Bureau de la traduction les a contactés. On leur a dit qu'il manquait de monde. On leur a demandé s'ils voulaient changer d'avis. On a communiqué avec ces gens par téléphone et parfois par courriel.

• (1115)

J'ai des exemples de correspondance où les gens disent: « J'ai dit non la première fois et je vais encore dire non. »

En plus — je trouve ça très triste —, les interprètes accrédités écrivent maintenant, dans leur signature, qu'ils sont des interprètes indépendants accrédités avant 2025. Est-ce que c'est bon pour la profession et pour l'image de la Chambre des communes que les gens se dissocient comme ça de l'examen de novembre, où le taux de réussite n'a pas été faramineux, mais a quand même été beaucoup plus fort que d'habitude? D'un taux de réussite de 11 %, on est passé à un taux de 16,7 %. C'est quand même une augmentation importante.

Ça ne veut pas dire que ce n'est pas bon. Cependant, actuellement, comme francophones québécois dans le Parlement fédéral, nous disons que nous voulons pouvoir faire notre travail en français et que les autres élus francophones, les Franco-Ontariens, les gens du Nouveau-Brunswick, les gens de la Colombie-Britannique — il y a une grosse proportion de francophones au Yukon — puissent le faire également. Ce n'est pas une affaire de séparatisme, mais de protection de la langue officielle. Je veux être bien perçu. Je trouve ça inconcevable, de me faire répondre avec un texte insipide comme ça. Je ne comprends pas, en fait. Moi, j'aurais été gêné de signer ça. Voyons, ne me répondez pas, tant qu'à faire. D'ailleurs,

on me répondrait peut-être: « C'est ce qu'on a fait. On ne vous a pas répondu, mais vous avez insisté, ça fait que voici votre réponse. »

Je ne sais pas ce que mes collègues en pensent. On nous offre de recevoir à nouveau les fonctionnaires. Je suis très inquiet pour la qualité de vie des interprètes. On réduit leurs heures de travail, on réduit leur rémunération et on met en jeu la sécurité et la santé auditive. Je suis très inquiet pour le français dans ce Parlement, en général, et pour le service en français à la population.

Je vous invite à écouter les extraits des audiences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. C'est public. Allez voir ça avec un œil objectif et dites-moi si vous comprenez quelque chose. Ça n'a pas de bon sens. Ça, ça veut dire que le francophone qui va là est obligé d'écouter en anglais. Ça, ce n'est pas acceptable. À moins qu'on dise qu'il n'y a plus deux langues officielles. Alors, on va arrêter de faire semblant. Toutefois, ce n'est pas ça, la situation.

Je sais que je suis désagréable, ce matin, mais mon devoir, c'est de lever le drapeau rouge. En fait, je vais être super transparent avec vous. Je vais me vider le cœur comme il faut. J'ai l'impression qu'on dit: « Bof, ils vont chialer un peu, mais ça va s'estomper avec le temps, et là on est en train de gagner du temps. » J'ai l'impression qu'on espère que nous allons finir par nous étouffer avec ça et que, ensuite, plus personne ne va en parler. Je vous annonce que ça n'arrivera pas. Nous ne lâcherons pas prise là-dessus. Nous voulons des réponses. Nous sommes très inquiets, et nous avons déjà des problèmes.

Vous savez qu'on a lancé un projet pilote. Il y a de plus en plus d'interprètes à distance. Pour ma part, je compile des résultats. J'ai des tableaux qui sont remplis par mon équipe. Chaque fois qu'il y a un incident, je le note. Il y a des présidents qui ne veulent pas étirer le temps de mes députés en comité. Il y a un délai de 10 ou 15 secondes avant que le témoin à distance réponde. Ensuite, il commence à répondre en anglais, et il y a un autre délai avant que l'interprète à distance commence à répondre. Le président dit alors au député que son temps de parole est écoulé.

En comité, nous avons un temps de parole de six minutes la première fois et de deux minutes et demie ensuite. Déjà, ce n'est pas beaucoup pour approfondir les choses. Nous nous retrouvons donc à avoir moins de temps. Savez-vous ce que j'ai remarqué? Je vais peut-être vous apprendre quelque chose, monsieur le Président. Je ne nommerai personne. Je ne veux pas nuire à personne. Ce sont des gens que je respecte, en général, de toute façon. Ce que j'ai vu, récemment, c'est que, en comité — si vous voulez des détails là-dessus, nous pourrions en discuter en privé —, plusieurs députés du gouvernement, des francophones du Québec, voyant les délais causés par l'interprétation, se disent qu'il faut absolument qu'ils posent toutes leurs questions, et ils se mettent à parler en anglais pour éviter de perdre du temps. Ça, n'est-ce pas choquant?

Je comprends la logique. Sur le coup, ils se disent qu'ils ne veulent pas perdre de temps et qu'ils vont donc parler en anglais. Toutefois, c'est ça, la pente glissante de l'assimilation. C'est toujours comme ça que ça fonctionne, l'assimilation. Regardez l'évolution de l'utilisation de la langue française à l'extérieur du Québec et même au Québec, dans la région métropolitaine. C'est ce qui se passe. C'est sournois. On ne s'en rend pas compte. Moi-même, je jase parfois avec mes collègues qui ne parlent pas français. J'aime beaucoup mes deux collègues whips. Nous nous entendons super bien, mais ils ne parlent pas français ni l'un ni l'autre. Il faut que je leur parle en anglais. Je n'ai pas le choix, c'est dans le corridor. Toutefois, dans les affaires officielles, est-ce qu'on peut faire respecter notre langue?

• (1120)

Je pense donc que nous sommes rendus à demander au ministre de venir répondre à nos questions, monsieur le Président.

Mon monologue a quand même duré quelques minutes. J'ai fini.

L'hon. Francis Scarpaleggia: J'allais vous demander si c'est ce que vous vouliez. Évidemment, il y a un problème.

Yves Perron: Moi, je vois un problème important.

L'hon. Francis Scarpaleggia: C'est clair et net qu'il y a un problème parce que, sinon, vous n'auriez pas pu nous en parler si longuement. Je ne veux pas dire que vous avez parlé trop longtemps, mais que vous aviez des exemples.

Yves Perron: Oui.

L'hon. Francis Scarpaleggia: La question, c'est de savoir comment on rend le ministère responsable.

Monsieur MacKinnon, vous avez la parole.

L'hon. Steven MacKinnon (leader du gouvernement à la Chambre des communes): Merci, monsieur le Président.

Je ne prendrai pas beaucoup plus de temps.

J'ai écouté avec attention le whip du Bloc québécois, M. Perron. Évidemment, il y a une sensibilisation à faire. Je le remercie de cette sensibilisation. Nous aussi, nous sommes sensibles à ça. Nous aussi, nous avons plusieurs députés francophones unilingues au sein de notre groupe parlementaire. Évidemment, qu'on soit unilingue, bilingue ou trilingue, le respect des langues officielles et l'égalité de leur statut dans toutes les instances du Parlement et dans l'ensemble de l'appareil fédéral, ce n'est pas négociable. S'il y a des embûches qui font que cette égalité de statut n'est pas respectée, nous devons absolument agir pour corriger le problème, que ce soit au Bureau de régie interne, dans l'exécutif ou dans la législature. C'est aussi simple que ça.

Cela dit, monsieur Perron, j'ai assez d'expérience pour savoir que, des fois, on peut confondre processus d'approvisionnement et principes fondamentaux. Nous avons demandé à Services publics et Approvisionnement Canada de nous fournir ce service d'interprétation par le truchement du Bureau de la traduction. Les fonctionnaires du ministère s'occupent des processus d'approvisionnement. Ce sont les experts, qu'on le veuille ou non. Qu'on leur fasse confiance ou non, ce sont les experts en la matière pour le gouvernement. Je pense qu'ils font leur travail. Je les ai rencontrés et j'ai travaillé avec eux, et je sais à quel point ils sont fiers du travail qu'ils font. Ils tentent évidemment d'honorer leurs engagements et de réaliser les objectifs qui leur sont donnés par leur client, en l'occurrence le Parlement. Je ne pense pas que ce soit à nous de nous

mêler de ça. Évidemment, s'il y a des répercussions négatives qui en découlent, on doit les corriger.

Cependant, monsieur le Président, pour ce qui est de renouer au quotidien avec notre ferme détermination à faire respecter les langues officielles dans les instances, les comités et les séances du Parlement et de considérer, peut-être, d'ajouter des services en marge des études article par article, comme M. Perron l'a suggéré, nous sommes ouverts à l'ensemble des suggestions de M. Perron. Je trouve même que c'est utile. Nous recevons les mêmes commentaires de nos députés.

Je pense donc qu'il y a un terrain d'entente là-dessus. Je pense, monsieur le Président, qu'on pourrait demander à l'Administration de la Chambre des communes de voir à ce que les services d'interprétation soient améliorés pour qu'on dessine un peu à l'extérieur des lignes, si je peux dire, quant aux services offerts.

Pour ce qui est du processus d'approvisionnement, je suis un peu plus réticent. Je voudrais mieux connaître les problèmes qui sont soulevés. Là-dessus, il y a peut-être encore un peu de travail à faire entre l'Administration de la Chambre des communes et Services publics et Approvisionnement Canada. Cependant, pour ce qui est des grands principes mentionnés par M. Perron, nous sommes, du côté libéral et du côté du gouvernement, très intéressés et très partants pour examiner la situation.

• (1125)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur Warkentin, vous avez la parole.

[Traduction]

Chris Warkentin (whip en chef de l'opposition): Merci, monsieur le président.

La question a été soulevée à maintes reprises, et différents intéressés nous ont fait part de leurs préoccupations. Tout indique que c'est un problème complexe qui persiste. Nous avons déjà entendu la suggestion de faire comparaître des représentants de l'Administration, et je pense que le degré de frustration est demeuré le même.

Je me demande s'il serait possible de convoquer le ministre responsable de manière à pouvoir tenir une discussion de plus vaste portée. Plutôt que d'échanger des lettres avec le ministre, nous lui donnerions simplement l'occasion de venir et d'entendre directement les préoccupations de chacun. Nous pourrions ainsi voir si le ministre peut fournir des garanties pour nous assurer que les personnes compétentes sont mobilisées de telle sorte que des mesures correctives puissent être prises.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Il est donc proposé que l'on fasse comparaître le ministre. J'ajouterais une chose à ce sujet. Je comprends ce que dit M. Perron qui cite quelques exemples sans entrer dans les détails. Cependant, si le ministre est bel et bien invité, ce serait peut-être une bonne idée de pouvoir lui présenter des exemples très concrets. Je peux admettre qu'il y a un problème, mais j'estime également nécessaire d'illustrer le tout avec un exemple — c'est ainsi que je comprends le mieux pour ma part. M. Perron a parlé d'une audience de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, si je ne m'abuse. J'aimerais voir à quel point il est difficile de bien comprendre l'interprétation vers le français. Je pense qu'il serait utile de présenter un exemple comme celui-là, en plus de bien d'autres. M. Perron semble nous indiquer que lui-même ou son parti consigne des exemples concrets. Il serait instructif que ces exemples soient soumis à la personne qui comparait; ce serait un bon point de départ pour discuter de cet enjeu. Autrement, j'aurais l'impression que nous nous en tenons à des généralités. Si on reste au niveau des généralités, il est très facile pour quelqu'un d'écarter les problèmes au moyen d'autres généralités, et c'est ce qui semble se produire.

Cependant, la question est de savoir si nous invitons le ministre. Je pense que c'est ce dont nous sommes saisis ici.

Monsieur MacKinnon.

• (1130)

L'hon. Steven MacKinnon: Bien sûr.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Très bien, nous sommes d'accord.
[Français]

Ce que je suggérerais, monsieur Perron, c'est d'être bien armé, si je peux dire, et d'avoir de bons exemples.

Yves Perron: Merci beaucoup de l'ouverture. Ne craignez rien, je vais faire ça comme un grand garçon. Je vais arriver très documenté.

Ce que je voulais soulever, c'est l'apparence d'insouciance, alors qu'on semble aller vers une diminution de la qualité et qu'il y a déjà des problèmes. Je suis un gars constructif. Je veux juste recadrer l'intervention que j'ai faite, ce matin. C'était en réaction à la lettre. Si on se dit qu'on va regarder les choses et travailler pour les améliorer, en même temps, il faut qu'on se réponde en adulte.

Je veux juste dire à M. MacKinnon que, moi aussi, j'ai beaucoup de respect pour les gens du Bureau de la traduction. Je n'ai jamais voulu en manquer. Je suis bien conscient, aussi, qu'ils répondent à un mandat. Cependant, ce mandat me semble avoir été donné dans le but que ça coûte moins cher, avec un peu d'insouciance. C'est ce que je voulais éviter. J'espère que c'est une impression. J'espère que le fait d'exprimer notre vécu, entre autres sur l'interprétation à distance, va amener la Chambre à voir que, si on veut réduire les coûts, il y a d'autres places pour le faire.

Ce sont des valeurs de base essentielles, et je remercie mes deux collègues de reconnaître l'importance des deux langues officielles. Je vous remercie donc d'accepter d'inviter le ministre.

Je vous remercie, monsieur le Président.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Merci.

S'il n'y a pas d'autres commentaires au sujet du deuxième point à l'ordre du jour, soit les affaires découlant des réunions précédentes,

nous allons enchaîner avec le troisième point, soit le rapport financier trimestriel du troisième trimestre de 2025-2026.

J'inviterais M. St George et Mme Côté à prendre place à l'avant de la salle.

Paul St George (dirigeant principal des finances, Chambre des communes): Merci, monsieur le Président.

Je présente le rapport financier trimestriel non audité pour le troisième trimestre de 2025-2026.

Au 31 décembre, les dépenses s'élèvent à 554,2 millions de dollars, soit une hausse de 8,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La hausse est surtout liée à l'élection et aux initiatives approuvées par le Bureau de régie interne.

[Traduction]

Depuis le début de l'exercice, les dépenses restent étroitement alignées sur le budget, comme en témoigne un écart net de 1,8 million de dollars ou 0,3 %, qui se normalisera d'ici la fin de l'exercice. Dans l'ensemble, la Chambre des communes mène ses activités dans les limites des autorisations approuvées, et il n'y a pas d'autres écarts importants à signaler au Bureau.

Monsieur le président, je termine ainsi ma présentation, et je serai heureux de répondre aux questions des membres du Bureau.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Y a-t-il des questions ou des commentaires? Non.

Je vous remercie de votre présentation efficace et de votre vigilance pour assurer que notre budget est respecté.

L'hon. Steven MacKinnon: C'est très apprécié.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Nous en sommes au quatrième point à l'ordre du jour, qui est le rapport annuel sur la « Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail à l'intention des députés de la Chambre des communes » pour 2025.

J'inviterais Mme Evangelidis à prendre place à la table. Elle est déjà là, avec Mme Beauparlant.

Nous vous écoutons.

[Français]

Carolyn Evangelidis (dirigeante principale des ressources humaines, Chambre des communes): Merci, monsieur le Président.

Bonjour.

Je vous présente aujourd'hui le rapport annuel de 2025 relativement à la Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes, qui s'applique aux députés en tant qu'employeurs et à leurs employés.

Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, 13 cas ont été signalés au Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines. Onze de ces cas ont été réglés et deux sont toujours en cours.

• (1135)

[Traduction]

Le rapport décrit aussi de façon détaillée les activités de formation et de sensibilisation liées à ce cadre stratégique visant à mieux soutenir les députés dans leur rôle d'employeur et à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous. Nous déployons des efforts incessants pour tenir à jour nos programmes de formation et de sensibilisation et mettre en œuvre des mesures préventives afin de maintenir un environnement de travail sûr et sain pour tous.

Nous serons ravies de répondre à vos questions.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Y a-t-il des questions ou des commentaires?

Monsieur Perron.

[Français]

Yves Perron: Je vous remercie beaucoup de votre brève présentation.

J'ai lu votre rapport avec beaucoup d'attention. Ça me semble être une très belle performance, et je voulais vous le dire. Je trouve qu'il est positif que près de l'ensemble des cas se règlent en dehors du processus d'arbitrage. C'est un signe que, même si, parfois, ça ne nous tente pas de suivre à nouveau une formation pour nous remettre à jour, ça a l'air de très bien fonctionner. C'est important, dans le contexte actuel de polarisation et de pression que les élus et les équipes politiques peuvent vivre à cause des réseaux sociaux. Parfois, les gens peuvent manquer de jugement dans leurs attaques personnelles, et ainsi de suite.

J'étais content de lire ça et de constater que, en tant qu'employeurs, nous nous surpassons comme ça. Je voulais juste vous dire bravo.

Carolyn Evangelidis: C'est quand même grâce à vous si nous avons de si bons résultats.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Merci.

Madame Kayabaga, vous avez la parole.

L'hon. Arielle Kayabaga (leader adjointe du gouvernement à la Chambre des communes): Merci, monsieur le Président.

Par votre entremise, je remercie les personnes qui ont accompli tout le travail nécessaire pour fournir à nos employés les ressources qu'il leur faut pour pouvoir travailler dans un environnement où ils sentent qu'ils ont vraiment du soutien.

Je pense qu'il est important que, lorsque des cas sont signalés, il y ait toutes les structures en place pour pouvoir aider nos députés et nos employés à avoir un endroit de travail sain et pour régler ces cas dans les délais nécessaires.

Je voulais vraiment vous remercier pour tout le travail qui se fait pour nous encourager et connaître les nouvelles choses que nous devons apprendre quand nous renouvelons cet engagement pour nous assurer d'être à jour. C'est aussi très important pour la santé de nos employés.

Je vous remercie donc énormément pour ce travail.

L'hon. Francis Scarpaleggia: C'est vraiment positif.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires?

Comme il n'y en a pas, nous passons au cinquième point à l'ordre du jour. Nous entrons dans le concret, puisqu'il s'agit d'un sujet qui fait vraiment partie du quotidien, soit les bornes de recharge.

J'invite M. Benoit Dicaire, dirigeant principal de l'information à la Chambre des communes, ainsi que Mme Jennifer Garrett, sous-ministre adjointe à Services publics et Approvisionnement Canada, à nous parler de ce sujet. C'est un plaisir de vous revoir, madame Garrett.

Monsieur Dicaire, vous avez la parole.

Benoit Dicaire (dirigeant principal de l'information, Chambre des communes): Merci, monsieur le Président.

Je comparais aujourd'hui devant le Bureau de régie interne en compagnie de ma collègue Jennifer Garrett, sous-ministre adjointe à Services publics et Approvisionnement Canada. Nous aimerions soumettre pour approbation du Bureau de régie interne des ajustements à la tarification des bornes de recharge électrique, ainsi qu'obtenir son appui pour l'installation d'au moins une borne de recharge électrique de niveau 3 dans la Cité parlementaire.

En décembre dernier, un groupe de six députés a écrit au Président pour demander un examen de la tarification de la recharge des véhicules électriques sur la Colline. Les députés ont soulevé des préoccupations en lien avec le modèle de tarification existant ainsi qu'au sujet de l'absence de bornes de recharge rapide de niveau 3.

[Traduction]

Dès réception de la lettre, l'Administration de la Chambre a analysé les demandes, de concert avec Services publics et Approvisionnement Canada.

Nous avons évalué l'option de maintenir le tarif réduit pour le stationnement de nuit entre 18 heures et 8 heures, éliminant ainsi les frais d'inactivité pendant cette période. Cette option peut être mise en œuvre rapidement, sans coût supplémentaire, et répond directement aux préoccupations soulevées.

De plus, nous avons analysé la possibilité d'arrêter automatiquement les frais une fois la batterie entièrement rechargée, mais cela nécessiterait des modifications à la borne de recharge. Cette option n'est donc pas recommandée pour l'instant.

Enfin, l'option d'un tarif réduit en tout temps a également été analysée. Cependant, l'élimination complète des frais d'inactivité pourrait limiter la disponibilité des stations pour les autres utilisateurs. Cette option n'est pas non plus recommandée.

L'Administration de la Chambre recommande donc de maintenir les tarifs de recharge de 1,50 \$ l'heure pendant les cinq premières heures et de 4 \$ l'heure par la suite entre 8 h et 18 h, et d'établir un tarif fixe de recharge de 1,50 \$ l'heure entre 18 h et 8 h chaque jour de la semaine, y compris les fins de semaine.

En ce qui concerne l'installation de bornes de recharge rapide de niveau 3, une analyse a été effectuée, et il est recommandé que le Bureau approuve l'installation accélérée par Services publics et Approvisionnement Canada d'au moins une borne de recharge de niveau 3 dans la Cité parlementaire dans le cadre de la vision et du plan à long terme.

Mme Garrett et moi-même serons ravis de répondre à vos questions.

• (1140)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur Warkentin, la parole est à vous.

Chris Warkentin: Pouvez-vous me dire quelle est la politique actuelle en matière de stationnement pendant toute la nuit pour les députés?

Benoît Dicaire: C'est une bonne question. C'est le sergent d'armes qui gère le stationnement.

Pat McDonell (sergent d'armes, Chambre des communes): Bonjour.

Comme je veux être clair, je vais devoir revenir au Bureau avec la réponse à cette question.

Chris Warkentin: Merci. Je vous en suis reconnaissant.

Plusieurs députés se sont fait dire qu'ils ne pouvaient pas stationner leur véhicule dans la Cité parlementaire pendant toute la nuit. Bon nombre d'entre eux ont reçu une série d'avertissements à ce sujet. Dans certains cas, on leur indiquait que leur véhicule devait être déplacé. Il y a peut-être...

Pat McDonell: D'accord. Je pensais que vous parliez du brancard pendant la nuit.

Chris Warkentin: Non, juste...

Pat McDonell: Cette politique a changé, et je ne pense pas que le changement soit connu de tous. Nous vous enverrons quelque chose à ce sujet.

Les députés peuvent stationner leur véhicule pendant toute la nuit. Selon l'ancienne politique, ils n'étaient pas autorisés à le faire en raison du déneigement et de toutes sortes de petites complications, mais nous avons réglé ces questions, si bien qu'ils sont désormais autorisés à stationner leur véhicule pendant toute la nuit.

Chris Warkentin: Je voulais m'assurer que c'était uniforme et que les règles le permettaient.

Pat McDonell: C'est permis, oui.

Chris Warkentin: J'ai une deuxième question. La dernière fois que nous avons pu prendre connaissance de la vision et du plan à long terme, on prévoyait éliminer de grandes portions du stationnement de la Cité parlementaire.

Où se trouverait cette nouvelle borne de recharge de manière à demeurer conforme à la vision et au plan à long terme?

Benoît Dicaire: Je vais commencer, puis Mme Garrett pourra peut-être vous en dire davantage.

Vous avez vu le plan, et vous savez comme moi qu'il y aura des changements majeurs dans la Cité parlementaire au cours des prochaines années. Une partie de l'analyse qui doit être faite concernant ce scénario particulier consiste à déterminer quels sont les projets à venir qui pourraient...

Chris Warkentin: Avant d'aller plus loin, nous nous sommes généralement opposés à la planification à long terme en ce qui concerne le stationnement.

C'est une source de frustration pour moi. Nous avons entendu cet exposé, et des préoccupations ont été soulevées à ce sujet, mais tout indique que l'on s'entête à poursuivre dans le même sens.

L'ajout d'une borne de recharge ne me pose aucun problème. Je suis toutefois contre l'idée de l'ajouter seulement pour ensuite l'enlever ou de remplacer le parc de stationnement limité que nous

avons actuellement par une borne de recharge, sans compter les projets à venir qui réduiront le nombre de places de stationnement dans la Cité parlementaire.

J'aimerais signaler que je crois comprendre que le Bureau s'est opposé à la planification à long terme de la démolition du stationnement.

Nous ne sommes pas d'accord. J'aimerais savoir quelle est la véritable vision à long terme...

Cela nous semble être une approche à la pièce qui ne correspond pas à la vision et au plan à long terme de l'Administration, même si nous nous y opposons.

Nous aimerions savoir où en est rendu ce dossier.

Jennifer Garrett (sous-ministre adjointe, Services publics et Approvisionnement Canada): Je vous remercie de la question.

Soyez assurés que nous avons les mêmes préoccupations. Nous ne sommes pas ici aujourd'hui pour déclarer que nous allons installer cette station de recharge de niveau 3 à tel ou tel endroit. Nous devons nous entendre avec l'Administration pour nous assurer que le tout sera permanent.

Je dirais qu'il y a une distinction à faire entre la réduction du nombre de places de stationnement et l'installation de stations de recharge de véhicules électriques dans la Cité parlementaire. Comme convenu avec l'Administration de la Chambre des communes, l'objectif associé à la vision et au plan à long terme est d'avoir en 2032 une couverture de 9 % des bornes de recharge pour véhicules électriques dans la Cité parlementaire.

Soyez assurés que nous ferons valoir ces répercussions sur le stationnement au fur et à mesure que les différents projets seront mis en œuvre. Ce n'est pas une approche à la pièce. Lorsque nous lançons un nouveau projet qui nous oblige à retirer des places de stationnement, nous nous efforçons d'en trouver d'autres qui ne seront cependant pas nécessairement aussi rapprochées que les gens le voudraient, parce qu'il y a une pénurie de places de stationnement au centre-ville d'Ottawa en ce moment. Les secteurs privé et public en ressentent les effets.

Par exemple, on ne pourrait pas utiliser l'emplacement de l'édifice de la Confédération, qui a grandement besoin d'être rénové et qui devrait être remis en état au milieu des années 2030. Nous devrions réserver des places de stationnement à cette fin. Ce n'est pas le meilleur endroit pour installer en permanence une station de recharge de niveau 3, car il faudrait éventuellement la déplacer. En même temps, tant que nous n'aurons pas plus de détails sur la façon dont cette réhabilitation sera exécutée et sur les exigences... Nous ne le saurons pas tant que nous n'aurons pas progressé dans la planification du projet, mais nous avons l'intention de toujours maintenir le stationnement, au minimum pour les parlementaires.

• (1145)

Chris Warkentin: D'accord.

Il semble que rien de tout cela n'ait été confirmé, et je m'opposerais donc à l'installation d'une nouvelle borne de recharge tant que nous n'aurons pas reçu une mise à jour complète du plan à long terme pour le stationnement.

Vous me dites que vous partagez ma préoccupation, mais en fait, ce n'est pas vraiment ce qui me préoccupe. C'est simplement que je ne veux pas voir une réduction du nombre de places de stationnement dans la Cité parlementaire, point final. J'aimerais voir quel est le plan et où l'on situerait cette borne pour donner suite aux préoccupations qui ont été soulevées à cette table en ce qui concerne le stationnement avant que nous commencions à construire des infrastructures supplémentaires.

On nous a déjà fait valoir que l'on partage nos préoccupations, mais l'Administration élabore un plan puis met en place une infrastructure qui devient permanente sans que nous nous soyons entendus à ce sujet. Je tiens à dire que je ne peux pas souscrire à cette portion du plan tant que nous n'aurons pas obtenu des précisions sur le stationnement à long terme.

Merci.

L'hon. Francis Scarpaleggia: À vous la parole, monsieur Gerretsen.

L'hon. Mark Gerretsen (whip en chef du gouvernement): Merci beaucoup.

Je vous remercie de revenir nous voir pour discuter de cette question.

Je crois que c'est M. Perron qui a initialement exprimé des préoccupations à ce sujet, et je pense que la première recommandation traite du point essentiel qu'il a soulevé, à savoir que certains ne trouvent pas nécessairement de borne de recharge disponible avant peut-être 18 heures ou 19 heures. Ils finissent donc par pouvoir brancher leur véhicule, mais leur batterie est rechargée avant minuit, et c'est le nouveau tarif qui s'applique par la suite.

J'estime que votre première recommandation règle entièrement ce problème, et je vous remercie de nous être revenus aussi rapidement avec cette solution.

Je pense que c'est une très bonne idée d'aller rapidement de l'avant avec ces bornes de recharge de niveau 3. Pour répondre à l'argument de M. Warkentin, vous pourriez peut-être remplacer l'une des bornes actuelles de niveau 2 par une autre de niveau 3. On ne peut pas les mettre au même endroit?

Je comprends que cela nécessite une infrastructure différente, mais je voulais simplement proposer que l'on utilise l'emplacement physique actuellement occupé par une borne de recharge de niveau 2. Si les mises à niveau nécessaires étaient faites, on pourrait juste se servir du même emplacement en y installant plutôt une borne de niveau 3. Par conséquent, je pense que cela conviendrait à M. Warkentin qui ne veut pas que l'on supprime d'autres places de stationnement aux fins de la recharge des véhicules électriques, car on arriverait ainsi au même nombre de places au total.

Peu m'importe que vous procédiez rapidement ou non. La réalité, c'est qu'il y a beaucoup de bornes de recharge rapide dans les environs, et si la Chambre des communes ne fait pas d'argent avec les gens qui les utilisent, alors quelqu'un d'autre à proximité le fera.

[Français]

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur Perron, vous avez la parole.

Yves Perron: Merci, monsieur le Président.

Monsieur Dicaire, je vous remercie de votre présentation et de votre brève réponse.

J'aurais juste une petite modulation à faire, qui va peut-être rassurer M. Warkentin.

Lorsqu'on parle d'un groupe de six députés, je pense que j'avais expliqué au Bureau de régie interne, ou BRI, ce qui s'était passé à l'origine quand j'ai apporté la lettre, ironiquement signée par six députés libéraux. Une députée libérale qui sollicitait les membres de mon caucus m'a remis une copie de la lettre. Nous avions une réunion du BRI qui approchait, et je trouvais que c'était un bon élément, alors j'en ai parlé rapidement aux membres de mon caucus.

Quand j'ai apporté la lettre, j'ai dit que six députés l'avaient signée, mais que nous pourrions avoir plus de signatures si nous prenions le temps de la faire signer, ce que je n'avais pas fait, parce que j'avais eu la lettre la veille. C'est ce qui explique le petit nombre de députés qui ont signé. Peut-être que, pour M. Warkentin, ça changera les choses. Seulement dans le caucus du Bloc québécois, il y a à peu près une dizaine de députés qui ont une voiture électrique et qui, j'en suis sûr, approuveront la demande, tout comme les autres aussi.

À mon avis, l'ensemble des demandes visant à avoir une borne de recharge plus rapide seraient approuvées par la majorité des députés. Je voulais juste mettre en perspective le nombre de députés, établi à six, qui est en réalité beaucoup plus grand. Au besoin, on pourra aller chercher ces signatures. Je peux moi-même aller les chercher. J'avais apporté la lettre de demandes rapidement pour qu'elles soient traitées rapidement. C'est le premier commentaire que j'ai à faire.

Je vous remercie d'avoir répondu rapidement et de façon concrète et pertinente aux demandes que nous avons faites. Nous comprenons aussi les contraintes que vous avez sur le plan de la technologie, de l'ajustement et de la tarification. Ce n'est pas toujours facile, compte tenu de la programmation des bornes que nous avons. Nous comprenons tout ça. Je vous suis très reconnaissant d'avoir fait votre première recommandation. Au fond, elle correspond carrément à la demande des députés de pouvoir recharger leur véhicule pendant la nuit.

Il avait aussi été demandé de pouvoir laisser le véhicule sur place pendant la nuit. J'ai compris la question de M. Warkentin. D'après ce qu'a dit le sergent d'armes, cette politique a été modifiée. Sinon, on m'avait aussi dit qu'il était possible d'avoir une autorisation particulière pour laisser le véhicule. C'est donc possible. D'ailleurs, je nous recommande à tous de laisser notre véhicule la nuit, le soir de la fête de Noël pour les employés, par exemple. Il faut que nous puissions laisser notre véhicule. C'est quelque chose de nécessaire, de raisonnable et d'intelligent à faire.

Pour ce qui est de la deuxième recommandation, je serais allé encore plus loin. D'ailleurs, nous en avons déjà discuté. Pourquoi installer au moins une borne? Pour ma part, j'en ferais installer plus que ça. Je comprends que l'infrastructure électrique date et qu'il y a des travaux importants. Je comprends aussi que nous sommes en transition et qu'il y a d'autres travaux à venir. J'adhère à l'idée d'installer au moins une borne, en espérant qu'il y en aura plus d'une.

J'aimerais que vous me parliez de la faisabilité. J'avais aussi eu l'idée d'utiliser les espaces de stationnement actuels. On m'a répondu que ce n'était pas possible.

Est-ce qu'on pourrait ajouter, dans la recommandation disant que le Bureau « appuie l'installation accélérée par SPAC d'au moins une borne de recharge de niveau 3 dans la Cité, selon la Vision et le plan à long terme », la mention « sans restreindre les espaces de stationnement traditionnels actuels »?

Pensez-vous que vous pourriez mettre ça dans votre boîte à outils et trouver une solution pour qu'on atténue la crainte de M. Warkentin en priorité?

Je comprends cette crainte, parce que, comme nous avons des horaires variables et que nous arrivons parfois un peu plus tard au Parlement, il peut être difficile de trouver un espace de stationnement à certaines occasions. Il y a beaucoup de gens qui se stationnent. Je comprends donc qu'il veuille s'assurer que les députés auront des places de stationnement. Nos horaires sont déjà suffisamment chargés sans que nous devions chercher une place de stationnement pendant 20 minutes.

J'adhère donc complètement à ce qu'a dit M. Warkentin, mais je crois à la borne rapide. Si vous amenez ça, vous allez alléger les autres. Vous allez aussi faciliter la vie de plusieurs députés. Si on pouvait ajouter la mention « sans restreindre les espaces de stationnement actuels » dans la recommandation, ce serait bien.

J'aimerais avoir vos observations à ce sujet.

Merci.

• (1150)

Benoît Dicaire: Merci, monsieur le Président.

Monsieur Perron, c'est une idée que nous pourrions évaluer.

Comme l'a dit ma collègue Mme Garrett, l'Administration de la Chambre des communes a d'abord vérifié si on pouvait juste convertir une borne de type 2 en une borne de type 3, et ce n'est pas possible, malheureusement, en raison de l'infrastructure nécessaire. Toutefois, au moment de faire l'analyse de l'emplacement, qui n'a pas été décidé encore, nous pourrions examiner votre proposition, si c'est la volonté du BRI.

Yves Perron: Je le propose alors officiellement, monsieur le Président.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Nous sommes tous d'accord sur le nouveau régime de tarification. Ça, c'est correct. Il y a un consensus à ce sujet.

Pour ce qui est d'une borne de recharge supplémentaire de type 3, nous attendons ce que vous allez nous proposer dans le cadre d'un plan de stationnement plus large.

Est-ce bien ça? Vous allez nous revenir là-dessus.

Yves Perron: Si je peux me permettre de faire un commentaire, moi, je n'attendrais pas. J'ajouterais « sans restreindre les espaces de stationnement actuels » à ce qu'on adopte aujourd'hui.

Comme ça, si ce n'est pas possible, cela n'aurait pas lieu.

Ai-je bien compris?

[Traduction]

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur Warkentin, la parole est à vous.

Chris Warkentin: On nous a déjà dit qu'il y aura une réduction du nombre de places de stationnement ou une modification de ce nombre au fil du temps. Quelqu'un peut bien affirmer que cela n'au-

ra pas d'incidence sur le stationnement dans l'immédiat, mais ce n'est pas ce qui me préoccupe. J'aimerais plutôt savoir ce que l'avenir nous réserve.

À ma connaissance, il n'y a pas beaucoup de députés qui se stationnent sur la Colline. En fait, c'est le personnel qui n'arrive pas à trouver de stationnement, surtout en hiver. Il est vraiment difficile pour ces gens-là de se rendre au travail. Je m'inquiète du stationnement pour le personnel. Il y a de plus en plus de monde qui travaille ici. Je suis très préoccupé par ce qu'on nous a annoncé jusqu'à maintenant. Je ne veux tout simplement pas que nous examinions cette question à la pièce et que nous nous engagions dans un avenir au sujet duquel nous ne nous sommes pas entendus.

S'il y a un plan de stationnement qui réglera toutes nos préoccupations, nous nous réunirons à nouveau dans quelques semaines et nous serons heureux d'y jeter un coup d'œil pour voir exactement où vous allez situer cette infrastructure.

Mettons en place les nouveaux tarifs et, dans quelques semaines, nous nous pencherons sur le plan. Nous verrons alors si cela répond à nos préoccupations, puis nous pourrions aller de l'avant.

• (1155)

[Français]

L'hon. Francis Scarpaleggia: D'accord.

Monsieur Perron, vous avez la parole.

Yves Perron: Merci, monsieur le Président.

Je comprends mal que ce soit inquiétant.

Monsieur Warkentin, si, dans le mandat, on dit « sans restreindre des espaces de stationnement traditionnels actuels », ça ne réduira pas l'espace de stationnement. S'ils n'en sont pas capables, ils ne le feront pas. Quand vous parlez d'avoir une vision à long terme et de s'engager, alors on s'engage dans les autres travaux qui sont complémentaires et on en a encore pour 10 ans.

Beaucoup de députés ont des voitures électriques. Avoir accès à une borne de type 3 faciliterait la vie à beaucoup de gens. Je pense — et je vous le suggère en tout respect — que, si on ajoute la restriction, on n'a pas besoin de leur dire de revenir nous voir. On leur donne le mandat et, quand ils verront que ce n'est pas possible à tel endroit, mais que c'est possible à tel autre, il n'y aura pas de suppression d'espaces de stationnement, ni pour les employés ni pour les députés. Quand on dit « espaces de stationnement actuels », cela signifie l'ensemble des espaces de stationnement sur la Colline. Je pense que nous pourrions leur donner le mandat de travailler là-dessus et écrire ce mandat dès aujourd'hui.

[Traduction]

L'hon. Francis Scarpaleggia: Je vais donner la parole à M. Gerretsen, mais je veux d'abord essayer de récapituler.

Essentiellement, M. Perron disait que nous serions en faveur d'une borne de recharge de niveau 3, mais seulement si elle répond à votre condition de ne pas supprimer les stationnements traditionnels déjà existants. Est-ce que j'ai bien compris?

Chris Warkentin: Je dirais que j'appuie la nouvelle infrastructure si on peut garantir qu'elle n'aura pas d'incidence sur le nombre actuel de places de stationnement dans la Cité parlementaire dans la vision et le plan à long terme.

L'hon. Francis Scarpaleggia: C'est là que nous avons un petit problème.

Monsieur Gerretsen, vous avez la parole.

L'hon. Mark Gerretsen: Je conduis moi-même un véhicule électrique que je stationne et recharge ici tout le temps, et je suis assez indifférent à la question de savoir si nous avons ou non des bornes de recharge de niveau 3. En réalité, si vous travaillez ici, il est moins coûteux et préférable pour votre batterie que vous utilisiez une borne de niveau 2, parce que vous pouvez laisser votre véhicule sur place pendant longtemps et qu'il faut beaucoup plus de temps pour le recharger. Les seules personnes qui voudront vraiment utiliser une borne de niveau 3 sont celles qui viennent ici pour une courte période, comme un membre du personnel qui...

Pour ma part, j'arrive ici le lundi matin, je branche mon véhicule et je le laisse ainsi se recharger plus lentement jusqu'à ce que je parte à 18 h ou 19 h. C'est en fait beaucoup moins cher et nettement mieux pour la batterie.

Peu m'importe si nous installons ou non des bornes de recharge de niveau 3. En fait, je préférerais de loin qu'il y ait beaucoup plus de bornes de niveau 2, car la réalité est que si ces places de stationnement sont disponibles pour les députés pendant la nuit, je pourrais simplement commencer à stationner ici toute la nuit, plutôt que de ramener mon véhicule à mon appartement. Je finirai ainsi par obtenir toute la charge nécessaire.

Je peux comprendre pourquoi vous pourriez en vouloir une ou deux pour ces personnes qui ont besoin d'une recharge très rapide, mais je ne...

Je pense que c'est un investissement judicieux, parce que je crois qu'il y a un rendement à en tirer, mais ce n'est pas à mes yeux un élément déterminant. Si le débat doit être détourné pour que l'on traite plutôt des espaces de stationnement en général, je préférerais laisser tomber.

[Français]

L'hon. Francis Scarpaleggia: D'accord.

Monsieur Perron, vous avez la parole.

Yves Perron: Merci, monsieur le Président.

Je trouve le mot anglais « *hijacked* » un peu rigolo.

Je trouve que nous nous écartons du débat. Si quelqu'un commence à dire qu'il a une voiture électrique, qu'il a une borne à son appartement, qu'il n'en a pas besoin pour charger sa voiture ici et que, dans le fond, il s'en fout, c'est une tout autre affaire.

La proposition est de nature générale. Elle concerne les députés en général de même que les employés en général. Il y a beaucoup de gens qui ont une voiture électrique.

M. Gerretsen préfère charger sa voiture lentement. C'est tant mieux pour lui, car sa batterie va durer plus longtemps. Pour d'autres personnes, la situation peut être différente. Il peut y avoir quelqu'un qui vient moins longtemps au Parlement ou qui ne veut pas gérer ça, tout simplement, ou qui ne veut pas laisser sa voiture là toute la journée et avoir à brancher sa voiture pendant deux heures.

Ce qu'il faut se dire, collectivement, c'est qu'une borne rapide va permettre à un plus grand nombre de personnes de recharger sa voiture sans monopoliser les espaces. M. Warkentin devrait aussi réaliser qu'une borne rapide permettra à plus de voitures d'être rechargées en même temps, contrairement à une borne de type 2. Ça prend moins d'espaces de stationnement, à long terme, même dans les projets à venir.

Selon ce que je comprends, il n'y a pas de consensus. Cependant, je ne comprends pas pourquoi, monsieur le Président. J'aurais ajouté « sans restreindre des espaces de stationnement ». Il semble que ça ne fonctionne pas. C'est bon.

• (1200)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Je pense que nous avons fait le tour de la question.

La conclusion que je tire de tout ça, c'est que nous sommes d'accord sur le nouveau régime de tarification.

Cependant, pour ce qui est de la borne de type 3, il va falloir qu'on attende d'avoir une discussion plus large sur le plan de stationnement à long terme.

Alors, est-ce qu'on peut...

[Traduction]

L'hon. Mark Gerretsen: Nous allons de l'avant avec la première recommandation, et non la deuxième.

L'hon. Francis Scarpaleggia: C'est bien cela.

[Français]

Si ça vous va, nous pouvons poursuivre la séance à huis clos et revenir sur les deux éléments qui restent, je crois. Nous devrions pouvoir finir de bonne heure.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>